



FEDERATION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DU LIVRE
DU PAPIER ET DE LA COMMUNICATION

263 rue de Paris – case 426 – 93514 MONTREUIL CEDEX –
Tél. 01 48 18 80 24
Fax 01 48 51 99 07 - 01 48 18 81 52
Site Internet : filpac-cgt.fr

Monsieur Colin, maintenant, on y va !

La journée d'action du 18 décembre 2006 vous a permis de constater la détermination des salariés du groupe EBRA à défendre les titres de presse et leurs emplois.

Il est temps de dépasser les blocages qui sont apparus.

Nous vous proposons de nous rencontrer le plus rapidement possible, d'ici à la fin janvier 2007.

Appliquer la méthode établie de façon paritaire

- Les salariés du Groupe EBRA demandent que de réelles négociations s'ouvrent par un accord cadre conclu paritairement à l'échelle du groupe, en fonction des accords nationaux de branche auxquels la CGT et les directions des sociétés du groupe EBRA ont souscrit.
- Les accords nationaux, signés en PQR, ont établi une méthode de négociation :
 - d'abord l'examen des projets en présence,
 - puis la négociation portant sur les nouveaux processus de fabrication, les qualifications et les formations qui en découlent.
 - En dernier lieu, les accords d'effectifs. En cas de sureffectif paritairement constaté, certains membres du personnel, placés devant la difficulté de reconversion, peuvent par un acte volontaire bénéficier d'un départ anticipé, subventionné par les fonds publics.
- Nous rejetons donc les manœuvres visant à obtenir a priori des départs anticipés « afin de vider les lieux au plus vite ».

Nos principales revendications

Application du Plan de modernisation sociale

- La FILPAC CGT revendique l'application des accords nationaux de branche signés par les sociétés du groupe EBRA.
- Elle demande en conséquence qu'un moratoire soit établi sur toutes les réorganisations, fusions, restructurations, externalisations, et que la règle de la négociation paritaire soit pratiquée dans le respect des institutions représentatives du personnel.

Systèmes éditoriaux : emploi, qualification et formation

- La FILPAC CGT revendique que les systèmes éditoriaux, quels qu'ils soient (Hermès, Protec ou Millénium), soient accessibles sous la seule condition des qualifications requises, sans aucune espèce d'exclusion, décrétée contre telle ou telle catégorie de salariés.
- Puisqu'il est acté que les tâches du secrétaire de rédaction et celles du monteur ne font plus qu'une, liant la conception de la page, sa réalisation et sa finalisation, une qualification correspondante doit être créée. La promotion de nouvelles qualifications dans la sphère rédactionnelle profitera à tous, et redonnera un élan professionnel à celles et ceux qui occuperont ces postes.

Centres d'impression

- La FILPAC CGT revendique un moratoire sur toutes les fermetures et réorganisations dans ce domaine.
- Les centres d'impression doivent bénéficier d'un investissement nécessaire au développement de leur charge de travail, qui sera enrichie par la recherche systématique de clients, à commencer par les quotidiens d'information générale payés par la seule publicité, (les « gratuits »).
- Notre organisation réaffirme la nécessité que ces quotidiens d'information soient réalisés par des salariés relevant de la convention collective de la presse quotidienne.

Employés et cadres administratifs

- Les employés et cadres administratifs concourant à la réalisation du journal et des produits (suppléments) qui y sont liés aspirent à la reconnaissance de leurs qualifications et à un déroulement de carrière qui passe par l'élévation de leur niveau de qualification. L'accès à ces nouvelles qualifications de la réalisation du journal doit leur être ouvert.
- La FILPAC CGT revendique que tout membre du personnel, sans discrimination, puisse accéder à une qualification supérieure, avec la formation qui est prévue par les accords nationaux.
- La FILPAC CGT revendique qu'avant toutes mises en œuvre de synergies administratives soient consultées les institutions représentatives du personnel, ce afin d'examiner entre autres toutes les conséquences sociales.

Correspondants de presse

- La FILPAC CGT revendique qu'à l'occasion des négociations, dans le cadre du plan de modernisation sociale, l'intégration de la question du statut de ces personnels soit abordée.

Portage

- La FILPAC CGT revendique l'intégration des salariés du portage dans les statuts et conventions de la presse quotidienne régionale, dans le but d'établir leur reconnaissance dans la réalisation du titre et de mettre fin à la précarité et l'illégalité des statuts actuels qui règnent dans ce milieu.

Coordination CGT du groupe EBRA, 12 janvier 2007

